

N° 24

21 JUIN

2007

hebdomadaire

Page 1325

à 1352

*Le*

**BO**

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET  
DU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère  
éducation  
nationale



MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE  
LA RECHERCHE

---

## **PERSONNELS**

- 1329 **Concours** (RLR : 822-5c ; 824-1d)  
Programme des épreuves des concours externes et internes et de l'épreuve sur dossier des concours externes du CAPET et du CAPLP - section esthétique-cosmétique.  
Note du 11-6-2007 (NOR : MENH0701289X)
- 1330 **Examen professionnel** (RLR : 624-1)  
Accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du MEN - année 2007.  
A. du 14-6-2007 (NOR : MENH0701307A)

---

## **MOUVEMENT DU PERSONNEL**

- 1331 **Nomination**  
Rectrice de l'académie de Besançon.  
D. du 31-5-2007. JO du 1-6-2007 (NOR : MENB0755198D)
- 1331 **Nomination**  
Rectrice de l'académie de Limoges.  
D. du 31-5-2007. JO du 1-6-2007 (NOR : MENB0755193D)
- 1332 **Nomination**  
Recteur de l'académie d'Amiens.  
D. du 13-6-2007. JO du 14-6-2007 (NOR : MENB0756113D)
- 1332 **Nomination**  
Recteur de l'académie d'Orléans-Tours.  
D. du 13-6-2007. JO du 14-6-2007 (NOR : MENB0756112D)
- 1332 **Nomination**  
DAFCO de l'académie de la Réunion.  
A. du 13-6-2007 (NOR : MEND0701275A)
- 1333 **Nominations**  
Comité central d'hygiène et de sécurité compétent pour l'enseignement scolaire.  
A. du 7-6-2007 (NOR : MENH0701286A)

---

## **INFORMATIONS GÉNÉRALES**

- 1334 **Vacances d'emplois**  
Médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques.  
Avis du 12-6-2007. JO du 12-6-2007 (NOR : MENH0755277V)
- 1341 **Vacance de poste**  
DAFCO de l'académie de Corse.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MEND0701274V)
- 1341 **Vacance de poste**  
DAET de l'académie de Besançon.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MEND0701280V)

- 1342 **Vacance de poste**  
DAET de l'académie de Caen.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MEND0701283V)
- 1342 **Vacance de poste**  
DAET de l'académie de Strasbourg.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MEND0701273V)
- 1343 **Vacance de poste**  
DAREIC de l'académie de Grenoble.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MEND0701272V)
- 1344 **Vacance d'emploi**  
DAREIC de l'académie de Lyon.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MENC0701287V)
- 1345 **Vacance de poste**  
CSAIO de l'académie de Dijon.  
Avis du 13-6-2007 (NOR : MEND0701279V)
- 1346 **Vacance de poste**  
CSAIO de l'académie de Reims.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MEND0701281V)
- 1346 **Vacance de poste**  
CSAIO de l'académie de Rennes.  
Avis du 13-6-2007 (NOR : MEND0701277V)
- 1347 **Vacance de poste**  
IA-IPR en Polynésie française.  
Avis du 13-6-2007 (NOR : MEND0701276V)
- 1348 **Vacance de poste**  
Agent comptable au lycée polyvalent des Iles à Lifou,  
Nouvelle-Calédonie.  
Avis du 11-6-2007 (NOR : MENH0701282V)
- 1348 **Vacance de poste**  
Responsable administratif au CRDP de Poitou-Charentes.  
Avis du 8-6-2007 (NOR : MENH0701284V)
- 1349 **Vacances de postes**  
Responsables de service au CIEP.  
Avis du 8-6-2007 (NOR : MENH0701285V)

**RLR**

Le nouveau cédérom

**2007 n° 4**

est arrivé dans votre établissement.

*Demandez vite son installation sur votre poste**et n'oubliez pas de consulter son***QUOI DE NEUF***pour repérer les nouveaux textes***Bulletin d'abonnement**Oui, je m'abonne au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale  
et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche pour un an.

BON À RETOURNER À : Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex

PRODUCTION	CODE	QUANTITÉ	MÉTROPOLE DOM-TOM	ÉTRANGER		TOTAL
				AVION	SURFACE	
B.O.	1		84 €	140 €	118 €	

Tarifs valables jusqu'au 31-7-2007

\_\_\_\_\_

Nom, prénom (écrire en majuscules)

\_\_\_\_\_

Établissement (facultatif)

\_\_\_\_\_

N° Rue, voie, boîte postale

\_\_\_\_\_

Localité

\_\_\_\_\_

Code postal Bureau distributeur

Merci de nous indiquer la n° de RNE de votre établissement

\_\_\_\_\_

Règlement à la commande :

 par chèque bancaire ou postal  
à l'ordre de l'agent comptable  
du CNDP par mandat administratif à l'ordre  
de l'agent comptable du CNDP :  
Trésorerie générale de la Vienne  
Code établissement 10071  
Code guichet 86000  
N° de compte 00001003010  
Clé Rib : 68

Nom de l'organisme payeur

\_\_\_\_\_

N° de compte ou CCP

Relations abonnés : 03 44 62 43 98  
Télécopie : 03 44 12 57 70**Ne pas utiliser ce coupon en cas de réabonnement, un formulaire spécial vous sera adressé**

Directrice de la publication : Véronique Mély - Directrice de la rédaction : Nicole Krasnopolski - Rédacteur en chef : Jacques Araniás - Rédactrice en chef adjointe : Laurence Martin - Rédacteur en chef adjoint (Textes réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Monique Hubert - Secrétaire générale adjointe de la rédaction : Jocelyne Dayné - Chef-maquetiste : Bruno Leleuvre - Maquetistes : Laurette Adolphe-Pierre, Béatrice Heuline, Eric

Murail, Karin Olivier, Pauline Ranck ● RÉDACTION ET RÉALISATION : Délégation à la communication, bureau de l'édition, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP, tél. 01 55 55 34 50, fax 01 55 55 29 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENT : SCÉRÉN CNDP, Agence comptable abonnement, @4 Téléport 1, BP 80158, 86961 Futuroscope cedex, tél. 03 44 62 43 98, fax 03 44 12 57 70, mél. : abonnement@cndp.fr ● Le B.O. est une publication du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

● Le numéro : 2,50 € ● Abonnement annuel : 84 € ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n° 0411 B 07792 - Imprimerie : Jouve, 11 bd Sébastopol, 75001 Paris

# PERSONNELS

**CONCOURS**

**NOR** : MENH0701289X  
**RLR** : 822-5c ; 824-1d

NOTE DU 11-6-2007

**MEN**  
**DGRH D1**

## **P**rogramme des épreuves des concours externes et internes et de l'épreuve sur dossier des concours externes du CAPET et du CAPLP - section esthétique- cosmétique

### Informations destinées aux candidats

En application de l'arrêté du 24 avril 2007 publié au Journal officiel de la République française du 10 mai 2007, une section esthétique-cosmétique est créée aux concours externes et internes du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (CAPET) et d'accès au corps des professeurs de lycée professionnel (CAPLP). La présente note a pour objet de préciser, à l'attention des candidats, le programme de référence des épreuves ainsi que les modalités d'organisation de l'épreuve sur dossier qui constitue la seconde épreuve d'admission des concours externes.

### I - Programme permanent des concours externes et internes du CAPET et du CAPLP

Le programme de référence est celui du BTS esthétique-cosmétique ainsi que, pour la partie pédagogique de l'épreuve d'admission du CAPLP interne, ceux des classes d'enseignement en lycée professionnel relevant des diplômes de la spécialité.

### II - Épreuve sur dossier des concours externes

#### A. Constitution du dossier

Le candidat choisit et prépare le dossier technique et scientifique du domaine de l'esthétique-cosmétique qu'il présentera au jury.

Le dossier ne doit pas dépasser quarante pages. Il ne peut se réduire à une simple compilation de documents professionnels. Il doit être organisé et mis en forme par le candidat qui ne retient que les éléments indispensables à la compréhension et aux études qu'il a choisi de développer, sans oublier que ce dossier est susceptible d'être utilisé pour la construction d'une application pédagogique.

#### Il contient :

- 1) Les documents techniques nécessaires à la compréhension du problème.
- 2) Les éléments de définition indispensables à une approche rigoureuse du problème traité.
- 3) Les études conduites exploitant les connaissances attendues d'un professeur certifié pour le CAPET ou d'un professeur de lycée professionnel pour le CAPLP dans le domaine de la spécialité du concours et qui doivent respecter les contraintes suivantes :
  - équilibre entre sujets théoriques et technologie, sachant que l'un des objectifs principaux de cette épreuve est de faire preuve de réelles connaissances en technologie dans un contexte authentique choisi pour sa pertinence technique et pédagogique ;
  - traitement d'un problème pertinent au regard du support utilisé ;
  - non limitation de l'étude à des problèmes trop spécifiques ou trop spécialisés afin de permettre au candidat de mettre en évidence sa capacité à s'approprier l'économie générale du problème traité.
- 4) Toutes les informations permettant de justifier les solutions et/ou les évolutions projetées.
- 5) Une proposition succincte (2 pages au maximum) de thèmes d'exploitation(s) pédagogique(s) jugés pertinents en lycée technologique

ou professionnel permettant de justifier le choix du support d'étude et les investigations conduites. Cette partie doit rester limitée à des intentions et ne pas faire appel à des connaissances et des applications fines de démarches pédagogiques particulières.

### **B. Présentation du dossier**

Le candidat présente au jury le dossier qu'il a réalisé, en utilisant les moyens modernes de présentation (vidéo-projecteur et informatique associée disponibles sur le lieu du concours). À défaut de vouloir utiliser ce matériel, le

candidat se munit d'un ordinateur portable disposant des logiciels qui lui sont nécessaires et qu'il peut connecter sur un vidéo-projecteur mis à sa disposition.

Afin de préparer son environnement de présentation, la salle d'exposé lui est ouverte quarante-cinq minutes avant sa présentation.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines  
Pierre-Yves DUWOYE

**EXAMEN  
PROFESSIONNEL**

**NOR** : MENH0701307A  
**RLR** : 624-1

**ARRÊTÉ DU 14-6-2007**

**MEN  
DGRH D5**

## **A**ccès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du MEN - année 2007

*Vu L. n° 83-634 du 13-7-1983 mod., ens. L. n° 84-16 du 11-1-1984 mod. ; D. n° 96-273 du 26-3-1996 mod. ; A. du 18-6-1996 ; arrêté intermin. du 17-1-2006 mod. ; A. du 13-3-2007*

**Article 1 -** L'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien de laboratoire de classe supérieure des établissements d'enseignement du ministère chargé de l'éducation nationale, organisé au titre de l'année 2007 se déroulera à Paris à compter du mardi 2 octobre 2007.

**Article 2 -** Peuvent être admis à concourir les techniciens de laboratoire de classe normale comptant au moins 6 mois d'ancienneté dans le 5ème échelon au 31 décembre 2007.

**Article 3 -** Cet examen professionnel consiste en une épreuve orale de trente minutes et comporte :

- un exposé du candidat présentant les réalisations techniques et les travaux qu'il a été amené à effectuer au cours de sa carrière ;
- un entretien avec le jury devant permettre à celui-ci d'apprécier les compétences professionnelles du candidat et ses connaissances dans sa spécialité.

Cette épreuve est notée de 0 à 20.

**Article 4 -** Le nombre de nominations qui

pourront être prononcées au titre de l'année 2007 est fixé à 12.

**Article 5 -** Les inscriptions seront reçues à partir du lundi 25 juin 2007 jusqu'au vendredi 20 juillet 2007 :

- soit par les services du rectorat de chaque académie (service interacadémique des examens et concours d'Arcueil (SIEC) pour les académies de Créteil, Paris et Versailles) ;

- soit par les services des vice-rectorats (candidats en fonction dans les collectivités d'outre-mer).

Les demandes d'inscription seront obligatoirement présentées sur les formulaires établis par la direction générale des ressources humaines et tenus à la disposition des candidats à partir du lundi 25 juin 2007 dans chacun de ces services. Elles devront être adressées par voie postale et en recommandé simple aux services mentionnés ci-dessus **au plus tard le vendredi 20 juillet 2007 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

Tout dossier posté après le délai fixé ci-dessus entraînera le rejet de la demande d'inscription.

**Article 6 -** Les candidats seront convoqués individuellement à l'épreuve orale.

**Article 7 -** Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 14 juin 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation,

Le directeur général des ressources humaines  
Pierre-Yves DUWOYE

# M OUVEMENT DU PERSONNEL

## NOMINATION

NOR : MENB0755198D

DÉCRET DU 31-5-2007  
JO DU 1-6-2007

MEN  
BDC

## R ectrice de l'académie de Besançon

*Vu art. 13 de la Constitution ; code de l'éducation ;  
le conseil des ministres entendu*

**Article 1** - Mme Marie-Jeanne Philippe, professeure des universités, est nommée rectrice de l'académie de Besançon, en remplacement de Mme Anne Sancier-Château, appelée à d'autres fonctions.

**Article 2** - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont

responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 2007

Nicolas SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

François FILLON

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

Valérie PECRESSE

## NOMINATION

NOR : MENB0755193D

DÉCRET DU 31-5-2007  
JO DU 1-6-2007

MEN  
BDC

## R ectrice de l'académie de Limoges

*Vu art. 13 de la Constitution ; code de l'éducation ;  
le conseil des ministres entendu*

**Article 1** - Mme Anne Sancier-Château, précédemment rectrice de l'académie de Besançon, est nommée rectrice de l'académie de Limoges, en remplacement de M. Patrick Hetzel, appelé à d'autres fonctions.

**Article 2** - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont

responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 31 mai 2007

Nicolas SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

François FILLON

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

Valérie PECRESSE

<b>NOMINATION</b>	<b>NOR</b> : MENB0756113D	DÉCRET DU 13-6-2007 JO DU 14-6-2007	MEN BDC
-------------------	---------------------------	--	------------

## **R**ecteur de l'académie d'Amiens

*Vu art. 13 de la Constitution ; code de l'éducation ;  
le conseil des ministres entendu*

**Article 1** - M. Tanneguy Larzul, professeur des universités, est nommé recteur de l'académie d'Amiens.

**Article 2** - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 2007

Nicolas SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

François FILLON

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

Valérie PECRESSE

<b>NOMINATION</b>	<b>NOR</b> : MENB0756112D	DÉCRET DU 13-6-2007 JO DU 14-6-2007	MEN BDC
-------------------	---------------------------	--	------------

## **R**ecteur de l'académie d'Orléans-Tours

*Vu art. 13 de la Constitution ; code de l'éducation ;  
le conseil des ministres entendu*

**Article 1** - M. Ali Bencheneb, précédemment recteur de l'académie de Reims, est nommé recteur de l'académie d'Orléans-Tours.

**Article 2** - Le Premier ministre, le ministre de l'éducation nationale et la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de

l'application du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 2007

Nicolas SARKOZY

Par le Président de la République :

Le Premier ministre

François FILLON

Le ministre de l'éducation nationale

Xavier DARCOS

La ministre de l'enseignement supérieur  
et de la recherche

Valérie PECRESSE

<b>NOMINATION</b>	<b>NOR</b> : MEND0701275A	ARRÊTÉ DU 13-6-2007	MEN DE B1-2
-------------------	---------------------------	---------------------	----------------

## **D**AFCO de l'académie de la Réunion

■ Par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 13 juin 2007, Mme Marie-

Claude Guyon, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale, est chargée des fonctions de déléguée académique à la formation continue (DAFCO) de l'académie de la Réunion, à compter du 22 avril 2007.

## NOMINATIONS

NOR : MENH0701286A

ARRÊTÉ DU 7-6-2007

MEN  
DGRH C1-3

# Comité central d'hygiène et de sécurité compétent pour l'enseignement scolaire

Vu D. n° 82-453 du 28-5-1982 mod., not. art. 40 à 42 ;  
A. du 19-4-1984 mod.; A. du 3-5-2007

**Article 1** - La liste nominative des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité compétent pour l'enseignement scolaire est fixée ainsi qu'il suit :

**Fédération syndicale unitaire (FSU)****Représentants titulaires**

- Mme Élisabeth Labaye ;
- Mme Annie Dufour ;
- Mme Sophie Duquesne.

**Représentants suppléants**

- Mme Nathalie Lonjou ;
- Mme Brigitte Amalric ;
- M. Frédéric Dayma.

**Union nationale des syndicats autonomes (UNSA)****Représentant titulaire**

- M. Louis-Alain Vandewalle.

**Représentant suppléant**

- M. Dominique Stalin.

**Confédération française démocratique du travail (CFDT)****Représentant titulaire**

- M. Alain Mege.

**Représentant suppléant**

- M. Guy Poupin.

**Force ouvrière (FO)****Représentant titulaire**

- M. Patrice Hamon.

**Représentant suppléant**

- M. Christian Girardin.

**Confédération générale du travail (CGT)****Représentant titulaire**

- M. Marc Havard.

**Représentante suppléante**

- Mme Annie Bouvier.

**Article 2** - L'arrêté du 4 mai 2004 modifié, portant liste nominative des représentants du personnel au comité central d'hygiène et de sécurité du ministère de l'éducation nationale compétent pour l'enseignement scolaire, chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel créé par l'arrêté du 22 novembre 1982 est **abrogé**.

**Article 3** - Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 7 juin 2007

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation

Le directeur général des ressources humaines  
Pierre-Yves DUWOYE

# INFORMATIONS GÉNÉRALES

**VACANCES  
D'EMPLOIS**

**NOR** : MENH0755277V

AVIS DU 12-6-2007  
JO DU 12-6-2007

MEN  
DGRH C2-1

## **M** **médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques**

### **A - Emplois à pourvoir**

#### **I - Médecin de l'éducation nationale-conseiller technique du recteur**

1 poste est déclaré vacant auprès du recteur de l'académie de Grenoble à compter du 1er septembre 2007.

#### **II - Médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques départementaux**

3 postes sont déclarés vacants dans les académies suivantes :

<b>ACADÉMIES</b>	<b>DÉPARTEMENTS</b>	<b>VILLES</b>
Bordeaux	Lot-et-Garonne	Agen
Clermont-Ferrand	Haute-Loire	Le Puy-en-Velay
Reims	Ardennes	Charleville-Mézières

5 postes sont déclarés susceptibles d'être vacants, à compter du 1er septembre 2007, dans les académies suivantes :

<b>ACADÉMIES</b>	<b>DÉPARTEMENTS</b>	<b>VILLES</b>
Corse	Haute-Corse	Bastia
Montpellier	Gard	Nîmes
Nancy-Metz	Moselle	Metz
Versailles	Essonne	Évry
Versailles	Val-d'Oise	Cergy-Pontoise

### **B - Les missions**

Le conseiller technique du recteur est placé auprès du recteur d'académie. Il conseille celui-ci sur toutes questions à caractère médical et sanitaire concernant les élèves et participe à la mise en œuvre des orientations nationales, à l'application de la politique sanitaire dans le ressort de l'académie ainsi qu'à la coordination et à l'évaluation des actions conduites dans le cadre des politiques sanitaires départementales.

Le conseiller technique responsable départemental est placé auprès de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale. Il est chargé d'appliquer dans le département la politique du ministre dans le domaine de la santé scolaire. À cet effet, il définit et coordonne les différentes actions à caractère médical et sanitaire menées par les médecins de l'éducation nationale. Il organise les activités et participe à la planification des moyens propres du service de la santé scolaire.

Les missions et les fonctions des médecins de l'éducation nationale-conseillers techniques sont définies par la circulaire n° 2001-013 du 12 janvier 2001, publiée au B.O. spécial n° 1 du 25 janvier 2001.

## **C - Les candidatures**

Conformément aux dispositions du décret n° 91-1195 du 27 novembre 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique, peuvent faire acte de candidature :

- les médecins de l'éducation nationale de 1<sup>ère</sup> classe comptant au moins huit années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de fonctionnaire de l'État, des collectivités territoriales et établissements publics qui en dépendent ;
- les médecins inspecteurs en chef de santé publique.

Le modèle de dossier de candidature est joint en annexe.

Pour les médecins de l'éducation nationale, le dossier de candidature doit parvenir, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, d'affectation. Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau DGRH C 2-1 (adresse ci-dessous).

L'inspecteur d'académie d'affectation le transmettra, revêtu de son avis, par la voie hiérarchique, à l'inspecteur d'académie ou au recteur de l'académie d'accueil.

Pour les médecins inspecteurs en chef de santé publique, le dossier de candidature doit parvenir, **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française, à l'inspecteur d'académie ou au recteur de l'académie d'accueil, revêtu de l'avis des autorités hiérarchiques dont le candidat relève. Une copie de ce dossier sera adressée, directement par le candidat, au bureau DGRH C 2-1 (adresse ci-dessous).

Le recteur adressera ensuite au ministère de l'éducation nationale (bureau DGRH C2-1), 34, rue de Châteaudun, 75436 Paris cedex 09, l'ensemble des candidatures qu'il aura classées, par ordre de préférence.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

à l'emploi de médecin de l'éducation nationale-conseiller technique auprès :

- du recteur de l'académie de (1) .....
- de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale de (1) .....

Nom patronymique : (M. Mme, Mlle) : .....

Nom d'usage : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse personnelle : n° ..... rue .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : .....

Corps/grade (2)

- Médecin de l'éducation nationale de 1ère classe
- Médecin inspecteur en chef de santé publique  
échelon : ..... depuis le .....

Affectation actuelle : .....

Adresse administrative : .....

Tél. : ..... Mél. : .....

### Qualifications

Diplômes (2)

- DES de pédiatrie
- DES de santé publique et médecine sociale
- DES de santé communautaire et médecine sociale
- DES de médecine du travail
- CES de pédiatrie
- CES de santé publique
- CES de médecine du travail
- DIU - DU
- Autres, préciser : .....

(1) Indiquer le nom de l'académie ou du département et rayer la mention inutile.

(2) Cocher la case correspondante.

### Fonctions actuelles

Médecin conseiller technique (1)  
du recteur de l'académie de (2) : .....  
de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux  
de l'éducation nationale de (2) : .....

nommé le : ..... - par arrêté ministériel en date du : .....  
- faisant fonction depuis le : .....

Médecin de secteur (1)  
nommé dans le département depuis le : .....

Exercice des fonctions actuelles :

Temps plein (1) :

Temps partiel (1) :  Préciser : .....

### Actions menées dans votre poste actuel

- Secteur : .....

- Fonctions exercées : (réseau, médecin coordonnateur) .....

- Missions développées (promotion de la santé, intégration, démarche de projet).....

Joindre les deux derniers rapports annuels de votre secteur.

### Formations antérieures

- médicales, hors éducation nationale, préciser.....

- éducation nationale (année et lieu) .....

- responsabilité d'encadrement (ex. : hospitalière, dispensaire, PMI, services municipaux.

Préciser votre rôle : encadrement de personnel, gestion de budget, etc.)

(1) Cocher la case correspondante.

(2) Rayer la mention inutile.

**Formation continue au cours des trois dernières années**

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**JOINDRE À CE DOSSIER UN CURRICULUM VITAE ET UNE LETTRE DE MOTIVATION**  
(pour les médecins de santé publique : tout document justifiant de la situation administrative et du classement du candidat).

Je soussigné(e) : ..... déclare être candidat(e) à une nomination aux fonctions de (1) :

- médecin conseiller technique du recteur de l'académie de :
- médecin conseiller technique responsable départemental de :

Fait à ....., le

Signature

---

(1) *Rayer la mention inutile.*

**Pour les médecins de l'éducation nationale**

AVIS DES AUTORITÉS DE L'ACADÉMIE D'ORIGINE	
Avis de l'inspecteur d'académie	Avis du recteur
Fait à....., le	Fait à....., le
AVIS DES AUTORITÉS DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL	
Avis de l'inspecteur d'académie	Avis du recteur
Fait à....., le	Fait à....., le

**Pour les médecins de santé publique**

AVIS DES AUTORITÉS HIÉRARCHIQUES DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Fait à.....  
le

AVIS DES AUTORITÉS DE L'ACADÉMIE D'ACCUEIL

Avis de l'inspecteur d'académie

Avis du recteur

Fait à....., le

Fait à....., le

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MEND0701274V

AVIS DU 11-6-2007

MEN  
DE B1-2

## D AFCO de l'académie de Corse

■ Le poste de délégué académique à la formation continue (DAFCO) de l'académie de Corse est vacant.

Conseiller du recteur, le DAFCO a pour mission, dans le cadre des orientations définies par le recteur, de proposer une stratégie académique de formation, d'en animer la mise en œuvre et d'en évaluer les résultats. Il s'intégrera dans l'équipe académique en charge de la réalisation des objectifs assignés par le projet de l'académie, dans le cadre de l'éducation et de la formation tout au long de la vie.

Il sera également chargé de la gestion du site d'implantation de la DAFCO, annexe du rectorat, qui accueille plusieurs services et divisions, avec un rôle de coordination notamment en matière de gestion des ressources humaines.

Le DAFCO devra posséder une solide expérience du système éducatif et de la formation professionnelle continue. Il sera capable de se repérer et d'agir dans un contexte institutionnel particulier, de négocier avec les partenaires, de manager des équipes, de concevoir, de monter et d'évaluer des dispositifs pédagogiques appropriés à la formation, notamment en utilisant les ressources des technologies de l'information et de la communication.

Il s'agit d'un poste ouvert principalement aux corps d'inspection (IA-IPR et IEN) et plus largement aux personnels titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Corse, rectorat, boulevard Pascal Rossini, BP 808, 20192 Ajaccio cedex 4.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 ([de-b12rectia@education.gouv.fr](mailto:de-b12rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MEND0701280V

AVIS DU 11-6-2007

MEN  
DE B1-2

## D AET de l'académie de Besançon

■ Un poste de délégué académique à l'enseignement technique (DAET) de l'académie de Besançon sera vacant à compter du 4 septembre 2007.

Conseiller direct du recteur, le délégué académique à l'enseignement technique contribue à définir et met en œuvre la politique académique relative à l'enseignement technologique, professionnel et à l'apprentissage.

Des précisions sur les caractéristiques de ce

poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O.,

au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris cedex  
Un double des candidatures devra être adressé directement à Mme la rectrice de l'académie de

Besançon, 10, rue de la Convention, 25030 Besançon cedex.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0701283V**

**AVIS DU 11-6-2007**

**MEN  
DE B1-2**

## **D** **AET de l'académie de Caen**

■ Le poste de délégué académique à l'enseignement technique (DAET) de l'académie Caen sera vacant au 4 septembre 2007.

Le délégué académique à l'enseignement technique contribue à définir et met en œuvre la politique académique relative à l'enseignement technologique, professionnel et à l'apprentissage.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Ce poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,

doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être adressé directement à Mme la rectrice de l'académie de Caen, 168, rue Caponière, BP 46184, 14061 Caen cedex.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0701273V**

**AVIS DU 11-6-2007**

**MEN  
DE B2-1**

## **D** **AET de l'académie de Strasbourg**

■ Le poste de délégué académique à l'enseignement technique (DAET) de l'académie Strasbourg sera vacant au 8 septembre 2007.

Conseiller du recteur, le délégué académique à l'enseignement technique (DAET) a en charge la poursuite de la mise en œuvre de la politique académique en matière de formation professionnelle et technologique. Dans ce cadre, il assure en collaboration avec le secrétaire général

de l'académie et les services compétents des collectivités territoriales, les travaux d'analyse et de réflexion conduisant à la définition de la carte des formations (statut scolaire et apprentissage), ainsi que le maintien des relations avec le monde économique (entreprises et organismes représentatifs). Il assure également le suivi du fonctionnement du service académique d'apprentissage (SAA) et veille à fédérer les compétences à l'interne et à l'externe.

Il s'agit d'un poste ouvert principalement aux inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagog-

giques régionaux (IA-IPR) et plus largement aux personnels titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale, particulièrement intéressés par les problèmes de l'enseignement technique, professionnel et de l'apprentissage.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la présente publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des person-

nels d'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être adressé directement à M. le recteur de l'académie de Strasbourg, 6, rue de la Toussaint, 67975 Strasbourg cedex 9.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 ([de-b12rectia@education.gouv.fr](mailto:de-b12rectia@education.gouv.fr)). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0701272V**

**AVIS DU 11-6-2007**

**MEN  
DE B2-1**

## **D**AREIC de l'académie de Grenoble

■ Le poste de délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) de l'académie de Grenoble est vacant à compter du 1er septembre 2007.

### **Les missions**

Conseiller technique du recteur, le DAREIC est chargé d'impulser et de piloter la politique internationale de l'académie dans le cadre des orientations et priorités fixées par le ministère et en cohérence avec le projet académique 2005-2010.

Associé au pilotage des chantiers transversaux impliquant une dimension internationale, il coordonne l'ensemble des activités académiques d'échanges et de partenariats avec les pays étrangers et conduit les projets de coopération transfrontalière avec la Suisse et l'Italie. En coopération étroite avec les corps d'inspection pédagogique, les inspections académiques et les équipes de direction, il accompagne, de la maternelle au BTS, les équipes éducatives des écoles et des établissements pour développer le volet international du projet d'école ou d'établissement, leur apportant conseils, expertise, information et formation. Sous l'autorité du recteur, il est chargé de la valorisation de

l'ensemble des projets européens et internationaux de l'académie.

Il anime le réseau de correspondants de bassin à la coopération internationale qui œuvrent au niveau des équipes de direction et des cinq relais départementaux enseignants et organise l'activité de la délégation en relation avec les différents services du rectorat et des inspections académiques.

Il représente le recteur dans les instances régionales, nationales et européennes en charge des programmes d'action communautaires et des politiques de coopération transfrontalières et internationales (collectivités locales, universités, IUFM, Agence Europe-Éducation-Formation, OFAJ, British Council, CIEP, MAE, Commission européenne...).

### **Les compétences**

Bonne connaissance du système éducatif, des logiques partenariales et des pratiques de coopération éducatives internationales.

Maîtrise des programmes communautaires, expertise en gestion de projets internationaux et ingénierie de la formation.

Capacités relationnelles d'animation, d'impulsion et de mobilisation ; qualités de médiation, ouverture d'esprit et grande disponibilité.

Maîtrise de l'anglais plus une autre langue européenne.

Maîtrise des outils de communication.

### Modalités de recrutement

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, doivent parvenir par voie hiérarchique à M. le recteur de l'académie de Grenoble, 7, place Bir-Hakeim,

BP 1065, 38021 Grenoble cedex **avant le 15 juin 2007.**

Pour tout renseignement de nature administrative, s'adresser au responsable du bureau DIPER A4/A3, M. Labelle 04 76 74 75 98.

**VACANCE  
D'EMPLOI**

**NOR** : MENC0701287V

AVIS DU 11-6-2007

MEN  
DREIC  
BAGIIR

## **D**AREIC de l'académie de Lyon

■ L'emploi de délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC) de l'académie de Lyon sera vacant à compter du 1er septembre 2007. L'académie de Lyon regroupe trois départements et compte 2 356 établissements d'enseignement primaire et 552 d'enseignement secondaire. Elle emploie 24 940 enseignants dans le second degré, 17 310 enseignants dans le premier degré et a une population scolaire de 325 313 élèves dans le premier degré et 257 883 élèves dans le second degré.

### Fonctions et missions

Collaborateur direct du recteur, le DAREIC est désigné et mis en place conformément à la circulaire n° 97-105 du 5 mai 1997. Le rôle et les fonctions de délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération ont été précisés dans la circulaire ministérielle n° 2002-017 du 24 janvier 2002 publiée au B.O. n° 5 du 31 janvier 2002 et leurs attributions consolidées dans la circulaire ministérielle n° 2007-099 du 27 avril 2007 publiée au B.O. n° 18 du 3 mai 2007. Les candidats pourront utilement se reporter à ces textes.

La mission confiée au DAREIC suppose qu'il (elle) puisse exercer ses compétences dans les domaines suivants : pilotage, information et communication, représentation, animation et assistance technique, évaluation, expertise.

Collaborateur direct du recteur, le DAREIC met en œuvre la politique nationale et les orientations académiques en matière de relations internationales, européennes et de coopération. Il (elle) assure également des missions :

- d'animation et d'accompagnement des établissements dans le développement des projets européens et internationaux ;

- de formation ;
- de représentation et d'accueil de délégations étrangères.

Le DAREIC a par ailleurs une relation privilégiée avec la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, chargée d'animer le réseau des DAREIC qui sont ses correspondants institutionnels au sein des académies.

Il est le correspondant académique de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et correspondant de l'Agence Europe-Éducation-Formation France.

### Objectifs

- contribuer à l'accroissement et à l'amélioration des actions internationales des établissements scolaires ;
- développer le conseil et la formation au bénéfice des personnels d'encadrement et des équipes pédagogiques dans le montage de projets éducatifs à dimension internationale ;
- faciliter les projets de jumelages, d'appariements et de partenariats avec les établissements scolaires, en particulier européens ;
- développer les partenariats avec les établissements de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) de la zone géographique qui est associée à l'académie ;
- développer et animer le réseau de correspondants de bassin ;
- renforcer les actions de coopération éducatives et de formation en direction des pays avec lesquels l'académie a passé des conventions ou des accords, et susciter de nouveaux accords dans des domaines de coopération porteurs pour le rayonnement international de l'académie ;
- mettre en œuvre une politique d'évaluation des activités éducatives internationales réalisées ;
- coordonner et suivre l'action et les conditions d'exercice des assistants étrangers de langue

vivante dans l'académie, en collaboration étroite avec les IA-IPR de langues, de vie scolaire et DSDEN ;

- suivre et développer les sections internationales et les sections européennes et de langues orientales ;
- constituer des viviers d'experts de personnels académiques engagés dans la coopération éducative internationale, mobilisable au profit des ministères et des institutions œuvrant dans le domaine de la coopération internationale ;
- sensibiliser les personnels de l'académie à l'importance que revêt pour la France et son système éducatif, la Présidence française du Conseil de l'Union européenne au second semestre 2008, et aux événements que l'académie accueillera.

Pour la réalisation de sa mission dans le cadre de ces objectifs et de ceux relevant du projet académique, le DAREIC assure le suivi administratif des dossiers qui s'y rapportent en liaison étroite avec les services académiques concernés.

### Compétences et aptitudes

Outre une grande disponibilité, la fonction requiert :

- le sens de l'initiative et de l'innovation ;
- une très bonne connaissance du système éducatif français et des logiques partenariales ;

- une expertise en gestion de projets européens et ingénierie de la formation (coopération éducative, coopération décentralisée, coopération administrative) ;
- une capacité à transférer aux établissements cette expertise réglementaire, administrative et financière ;
- des capacités relationnelles d'animation, d'impulsion et de représentation et une grande aptitude à travailler en équipe ;
- une bonne pratique de l'anglais et si possible d'une autre langue européenne sera un avantage supplémentaire ;
- une connaissance des pratiques de la coopération et des modalités de fonctionnement du ministère des affaires étrangères ;
- la maîtrise des nouvelles technologies.

### Modalités de recrutement

Les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation doivent parvenir par voie hiérarchique **dans les quinze jours** qui suivent la publication de cette vacance d'emploi au B.O. à M. le recteur de l'académie de Lyon.

Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à Mme la secrétaire générale de l'académie de Lyon ou à M. Ferreri, DAAC-DAREIC, au 04 72 80 64 23, 92, rue de Marseille, 69354 Lyon cedex 07.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR** : MEND0701279V

**AVIS DU 13-6-2007**

**MEN  
DE B1-2**

## **CSAIO de l'académie de Dijon**

■ Le poste de chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) et délégué régional de l'Office national d'information et d'orientation sur les enseignements et les professions (DRONISEP) de l'académie de Dijon est vacant à compter du 4 septembre 2007.

Le CSAIO conseille le recteur pour l'élaboration des orientations académiques relatives au domaine de l'information et de l'orientation. Il assure la coordination des procédures académiques et des opérations qui s'y attachent. Sous l'autorité du recteur, il contribue à la mise en œuvre du projet académique, anime et organise

l'activité des services d'information et d'orientation avec la coopération des inspecteurs de l'éducation nationale information-orientation (IEN-IO), conseillers des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale (IA DSDEN).

Dans les fonctions de délégué régional de l'ONISEP, il pilote les actions locales émanant des orientations nationales de l'ONISEP et s'attache à développer des produits et services adaptés aux besoins régionaux.

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de

l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières,

DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP07.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Dijon, rectorat, 51, rue Monge, BP 1516, 21033 Dijon cedex, et au directeur de l'ONISEP, Lognes, 12, mail Barthélemy Thimonier, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0701281V**

**AVIS DU 11-6-2007**

**MEN  
DE B1-2**

## **CSAIO de l'académie de Reims**

■ Le poste de chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) de l'académie de Reims est vacant à compter du 4 septembre 2007.

Le CSAIO conseille le recteur pour l'élaboration des orientations académiques relatives au domaine de l'information et de l'orientation.

Des précisions sur les caractéristiques de ce poste sont disponibles sur le site Evidens : <http://www.evidens.education.gouv.fr/>

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon,

doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP07.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Reims, 1, rue Navier, 51082 Reims cedex, et au directeur de l'ONISEP, Lognes, 12, mail Barthélemy Thimonier, 77437 Marne-la-Vallée cedex 2.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MEND0701277V**

**AVIS DU 13-6-2007**

**MEN  
DE B1-2**

## **CSAIO de l'académie de Rennes**

■ Le poste de chef des services académiques d'information et d'orientation (CSAIO) et délégué régional de l'Office national d'information et d'orientation sur les enseignements et

les professions (DRONISEP) de l'académie de Rennes est vacant à compter du 2 janvier 2008. Sous l'autorité du recteur, le CSAIO met en œuvre le projet académique en ce qui concerne la politique d'orientation. Il dirige la délégation régionale de l'ONISEP.

Le poste est destiné à des personnels d'encadrement de haut niveau, titulaires de catégorie A, appartenant aux corps d'inspection, d'enseignement et d'encadrement du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Les candidatures, accompagnées d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et d'une copie du dernier arrêté d'avancement d'échelon, doivent parvenir par la voie hiérarchique, revêtues de l'avis de la rectrice ou du recteur, **dans les 15 jours** qui suivent la date de publication au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, service des personnels d'encadrement, sous-direction de la gestion

prévisionnelle et des missions de l'encadrement, bureau des emplois fonctionnels et des carrières, DE B1-2, 142, rue du Bac, 75357 Paris SP 07.

Un double des candidatures devra être adressé directement au recteur de l'académie de Rennes (Cabinet, 96, rue d'antrain, CS 10503, 35705 Rennes cedex 7), et au directeur de l'ONISEP, Lognes, 12, mail Barthélemy Thimonier, 77437 Mame-la-Vallée cedex 2.

Un curriculum vitae (CV) devra être adressé par courriel au bureau DE B1-2 (de-b12rectia@education.gouv.fr). Les candidats préciseront dans le message d'accompagnement du courriel l'intitulé de l'emploi postulé, ainsi que leur grade et leur échelon.

**VACANCE  
DE POSTE**

NOR : MEND0701276V

AVIS DU 13-6-2007

MEN  
DE B2-2

## A-IPR en Polynésie française

■ Un poste d'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) ou d'IA-IPR adjoint détaché auprès du gouvernement de la Polynésie française sera vacant à la rentrée 2007.

Cet inspecteur est responsable de la direction des enseignements secondaires en tant que conseiller du ministre de l'éducation, sous l'autorité de ce dernier, dont il doit mettre en œuvre la politique éducative.

Son détachement est prononcé pour une période de 2 ans renouvelable.

Le poste est logé.

### Profil du poste

En tant que conseiller du ministre, cet IA-IPR (ou IA-IPR adjoint) doit avoir une solide connaissance de la gestion administrative en ses diverses composantes.

Il devra faire toutes propositions au ministre pour aider celui-ci dans le pilotage du système éducatif en Polynésie française.

Une grande faculté d'adaptation aux particularités du nouveau statut de la Polynésie française et au contexte polynésien est requise.

Une ou plusieurs expériences outre-mer ou à l'étranger seraient appréciées.

Cet emploi implique un investissement fort.

Les dossiers de candidature doivent parvenir **dans un délai de quinze jours** à compter de la publication du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, direction de l'encadrement, bureau des IA-IPR et des IEN, DE B2-2, 142, rue du Bac, 75007 Paris.

Une copie devra être adressée au ministère de l'éducation, chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche en Polynésie française, BP 2551, 98713 Papeete, Tahiti, fax (+689) 85 57 77, mé.l. : secretariat@education.min.gouv.pf

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MENH0701282V**

**AVIS DU 11-6-2007**

**MEN  
DGRH C2-1**

## **A**gent comptable au lycée polyvalent des Iles à Lifou, Nouvelle-Calédonie

■ Le poste d'agent comptable est déclaré vacant au lycée polyvalent des Iles à Lifou (Nouvelle-Calédonie). Ce poste est à pourvoir par un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ayant exercé la fonction d'agent comptable dans un poste précédent. La maîtrise des logiciels GFC, EGIMMO et SCONET est indispensable.

L'agence comptable comprend deux établissements qui accueillent 980 élèves, collège de Wé (481 dont 44 au GOD et 62 en Segpa) et lycée polyvalent des îles (479 élèves dont 57 en ALP).

Effectif pondéré : 1 368 points.

Gestion comptable au collège de Wé et du lycée polyvalent des îles.

Gestion matérielle et comptable du lycée polyvalent des îles.

Ce poste est doté d'une NBI de 30 points.

Poste logé F4 meublé.

Il est précisé de manière générale, que dans l'intérêt du service, une stabilité de 2 ans dans ce poste sera demandée, sauf situations exceptionnelles (raisons de santé, motifs familiaux...) qui feront l'objet d'une attention particulière.

Le poste est à pourvoir le 1er septembre 2007. Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O. de l'éducation nationale, au ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09 ; un double du dossier de candidature sera transmis à M. le vice-recteur de Nouvelle-Calédonie, 22, rue Dézarnaulds, BP G4, 98848 Nouméa cedex.

**VACANCE  
DE POSTE**

**NOR : MENH0701284V**

**AVIS DU 8-6-2007**

**MEN  
DGRH C2-1**

## **R**esponsable administratif au CRDP de Poitou-Charentes

■ Le poste de responsable administratif du centre régional de documentation pédagogique de Poitou-Charentes localisé à Poitiers (académie de Poitiers) est déclaré vacant. Ce poste bénéficie d'une NBI de 30 points ; il est à pourvoir par un agent appartenant au corps des attachés d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur à compter du 9 septembre 2007.

Le responsable administratif est le collaborateur direct du directeur, chargé sous son autorité de l'organisation et du fonctionnement des services administratifs et financiers de l'établissement. Il a un rôle d'information, d'assistance et de

conseil dans le réseau régional. Il assure les liaisons inhérentes au service avec les partenaires institutionnels (rectorat, ministère, CNDP...) et les partenaires sociaux.

Il exerce ses fonctions dans les domaines suivants : gestion des ressources humaines : gestion administrative du personnel qui appartient à une grande palette de statuts (enseignants, ASU, PTO, ITARF, chargés d'études documentaires, OP, OEA, personnels précaires) et dont la très grande majorité est rémunérée par l'établissement lui-même, formation continue, suivi des carrières et des compétences, budget : préparation (BP, DM) et exécution du budget, celui-ci étant alimenté à 50 % environ par des ressources propres, responsabilités juridiques : marchés, conventions, contrats partenariats.

Le responsable administratif devra avoir des compétences professionnelles solides dans le domaine du droit administratif dans son ensemble (statuts des personnels, étude des marchés...). Ce poste requiert de bonnes connaissances en matière de gestion des ressources humaines, une aptitude au management et au travail en équipe, une grande capacité relationnelle et de négociation imposée par la multiplicité des interlocuteurs. Il devra connaître le fonctionnement des instances académiques (rectorat, inspection académique...).

Expérience professionnelle souhaitée : un goût ou une expérience pour le pilotage de travaux immobiliers est nécessaire, le CRDP Poitou-Charentes étant installé dans un bâtiment du 17ème siècle à entretenir en permanence. Le responsable administratif devra posséder une expérience préalable dans un emploi similaire voire identique. L'exercice de responsabilité dans un organisme complexe (diversité des statuts, diversité des ressources) est fortement

souhaitée. Une expérience en collectivité locale ou un service déconcentré de l'État (préfecture) serait la bienvenue.

Les candidatures (lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae) devront parvenir, par la voie hiérarchique, **dans un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O. de l'éducation nationale, au ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09 ; un double du dossier de candidature sera adressé à M. Reverchon-Billot, directeur du centre régional de documentation pédagogique, 6, rue Sainte Catherine, 86034 Poitiers, tél. 05 49 60 67 03, mél. : michel.reverchon-billot@ac.poitiers.fr

**VACANCES  
DE POSTES**

NOR : MENH0701285V

AVIS DU 8-6-2007

MEN  
DGRH C2-1**R**esponsables de service  
au CIEP

■ Deux postes sont déclarés vacants au Centre international d'études pédagogiques. Ces postes sont à pourvoir au 1er septembre 2007 par des agents appartenant au corps des attachés de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, soit par mutation, soit par voie de détachement.

**Poste n° 1 - Responsable du service  
des ressources humaines**

Le titulaire de ce poste sera chargé de piloter et d'animer une équipe de cinq personnes, de mettre en œuvre la politique des ressources humaines de l'établissement, chantier de modernisation (politique d'évaluation, formation professionnelle et mise en œuvre du droit individuel à formation, politique sociale, etc.), gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs, des carrières et des compétences, d'établir le budget de personnel et d'en assurer son suivi, de mettre

en place un contrôle de gestion en format LOLF (pilotage de la masse salariale, gestion des emplois en ETPT, etc.), de participer à la définition et à la mise en œuvre de la politique indemnitaire de l'établissement, d'animer les instances de concertation (CTPC, CCP).

**Compétences requises**

Expérience dans le management d'équipe, parfaite maîtrise de la réglementation relative à la gestion des ressources humaines, expérience dans le domaine de la gestion du personnel, capacité à traiter des dossiers techniques et à bâtir des outils de suivi notamment dans le domaine budgétaire.

**Poste n° 2 - Responsable du service  
des affaires financières**

Le titulaire de ce poste sera chargé de piloter et d'animer une équipe de onze personnes, d'assurer la gestion financière de l'établissement dans le cadre de la réglementation budgétaire et comptable (M91) et conformément aux princi-

pes de la LOLF (ordonnancement des dépenses et des recettes, rédaction et suivi de conventions, marchés publics, élaboration et suivi des contrats de maintenance, de la contribution à l'établissement du budget et suivi de son exécution, de la conduite d'études d'analyses financières, de la réalisation de tableaux de bord et d'outils de suivi dans le domaine budgétaire.

### **Compétences requises**

Expérience dans le management d'équipe, expérience solide dans le domaine budgétaire et financier (la connaissance de la M91 serait un plus), connaissance de la réglementation relative aux marchés publics, précision, rigueur et autonomie.

Les candidatures (lettre de motivation accom-

pagnée d'un curriculum vitae) devront parvenir, par la voie hiérarchique, dans **un délai de deux semaines** à compter de la parution du présent avis au B.O., au ministère de l'éducation nationale, secrétariat général, direction générale des ressources humaines, service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des bibliothèques et des musées, sous-direction de la gestion des carrières, bureau des personnels administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, DGRH C2-1, 34, rue de Châteaudun, 75346 Paris cedex 09 ; un double du dossier de candidature sera adressé au secrétaire général du Centre international d'études pédagogiques, 1, avenue Léon Journault, 92318 Sèvres cedex.